A.C.R TRAVAUX
SARLA au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 560 Route de la Muraz
74930 ARBUSIGNY
RCS n°980562508 - RCS THONON LES BAINS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ
UNIQUE DU 30 JUIN 2026
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Le 30/06/2026 à 17h00
Au siège social

Le soussigné M BLACHE NICOLAS, associé unique, de la société A.C.R TRAVAUX, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :
M BLACHE NICOLAS, associé unique et gérant, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2025.

A mis à disposition les documents suivants :
- La feuille de présence.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Le texte des décisions soumises à l'assemblée.

A pris les décisions suivantes :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la Gérance.
- Situation des comptes courants de l'associé à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 1.53 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39- 4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

NB

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 1.53 Euros formant un résultat affectable de 1.53 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale pour un montant de 1.53 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'associé unique du 30/06/2026.

Fait à Arbusigny, Le 30/06/2026.

Signature de l'associé unique,
Monsieur Nicolas BLACHE

Signé par Nicolas BLACHE
Le 21 sept. 2026

Signed with Universign
doc_XkKQ
tx_dmwZ2l1bEDW0

NB

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	A.C.R TRAVAUX	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	560 ROUTE DE LA MURAZ 74930 ARBUSIGNY	
SIRET	98056250800013	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 15

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	4 310	016 2 340	1 971
	Immobilisations corporelles *		028	6 301	030 445	5 855
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	10 611	048 2 785	7 826
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	499	074	499
	Charges constatées d'avance *		092	739	094	739
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	644	086	644
	Total II		096	1 882	098	1 882
	Total général (I + II)		110	12 492	112 2 785	9 708

PASSIF

		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1 000
	Ecarts de réévaluation	124
	Réserve légale	126
	Réserves réglementées *	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132
	Report à nouveau	134
	Résultat de l'exercice	136 2
	Subventions d'investissement	137
	Provisions réglementées	140
	Total I	142 1 002
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 803
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172
	Comptes courants d'associés	173 7 903
	Autres dettes	175
	Produits constatés d'avance	174
	Total III	176 8 706
	Total général (I + II + III)	180 9 708

Signé par Nicolas BLACHE
Le 18 sept. 2026
Certifié conforme à l'original
Le gérant
Signed with Universign doc_BJ4K tx_JG4wedkdZy7w

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 301
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

NB

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.C.R TRAVAUX — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	biens			215		214	
		services *			217		218	2 810
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	2 810
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)					242	10 256
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243		)		244	
	Rémunérations du personnel*						250	688
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		)		252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)		254	1 530
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	4
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	30				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	12 479
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-9 668
Produits financiers (III)		280				**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)							290	9 670
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**						310	2

Certifié conforme l'original
Le gérant
Signé par Nicolas BLACHE
Le 18 sept. 2026
Signed with Universign doc_DXPr tx_aUWdNeP4Uq

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 2 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342	
	France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Dont divers — Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	2	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	2	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

NB